

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 95 (1966)

Heft: 7

Rubrik: Concile et éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Revue mensuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Rédaction : Fernand Ducrest, 237, rue de Morat, 1700 Fribourg.

Administration : Paul Simonet, 8, rue Louis-Chollet, 1700 Fribourg,

C. C. P. 17-153 : Administration du *Bulletin pédagogique*.

Abonnement (11 fr.) et *Cotisation SFE* (2 fr) : 13 fr.

12 numéros par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} mai.

Concile et éducation

Journée fribourgeoise des éducateurs (20 mai 1966)

Cette importante manifestation est précédée d'une rencontre, moins spectaculaire, soit de

l'Assemblée des délégués de la Société fribourgeoise d'éducation (SFE), présidée par M. le chanoine L. Barbey.

Ce dernier dresse le bilan d'activité de l'année écoulée :

Le Bureau SFE a tenu sept séances, le Comité s'est réuni trois fois, afin de fixer la procédure quant à la manière d'exploiter les principaux thèmes mis à l'étude : l'information professionnelle, le congé hebdomadaire, les suggestions relatives à l'organisation de cours de perfectionnement et à l'ouverture de classes d'orientation.

Les présidents des sections locales SFE (MM. Fontaine, Galley, Droux, Ducarroz et Oberson) précisent ce que fut, dans le domaine pratique, leur action et celle de leurs collaborateurs (voir la relation parue dans le BP. du 15.5.66 p. 119)

Un point commun caractérise les déclarations des chefs de file d'arrondissement : partout, le thème principal, « l'information professionnelle », suscite un intérêt croissant auprès de tous les milieux : parents, instituteurs, autorités scolaires ; MM. Bossy et Abriel, ainsi que les conseillers

professionnels, ont prêté largement leur concours; des exposés ont été faits au niveau primaire comme sur le plan de l'enseignement secondaire et moyen. De plus en plus, les maîtres adoptent la formule de l'«école ouverte»; on se soucie de soutenir la bonne presse enfantine; des enquêtes sont faites sur les professions envisagées par les élèves. S'il faut encore vaincre l'indifférence et l'inertie, des initiatives sont prises ici et là par des animateurs, des groupements, des paroisses, sans que le responsable local ait à intervenir; beaucoup se rendent compte, en effet, qu'ils feraient preuve d'inconscience en se dérochant, en ne manifestant pas «ce courage dont on dit qu'il est l'arme du prestige».

M. le chanoine Barbey nous invite à prier, à la messe du Jubilé de ce même jour, pour ceux qui nous ont quittés en nous laissant l'exemple de leur foi et de leur fidélité: Rév. Mère Benedicta, Rév. Sœurs Nicoline Bapst et Anne-Marie Chuard, M^{lle} Rosalie Gumy, MM. Antonin Bondallaz, Donat Bondallaz, Clément Fontaine, Casimir Pilloud, Arthur Renevey, Henri Rossier, Auguste Sauter, Gustave Vauthey.

Les comptes 1965 sont approuvés; les montants de l'abonnement et de la cotisation (11 fr. plus 2 fr.) restent inchangés.

Quatorze membres du Comité central, désignés par les Associations ou organisations, sont réélus tacitement; le quinzième et nouveau membre, M^{me} Jeanne Brodard, remplace M^{me} A.-M. Demierre, démissionnaire. L'assemblée ratifie, en outre, le choix de M. Fernand Ducrest, directeur de l'Ecole normale, en qualité de rédacteur en chef du *Bulletin pédagogique*.

Une surprise douloureuse nous attend: pour des raisons de santé et d'excès de besogne, M. le chanoine Barbey est obligé de se démettre de ses fonctions de président central. Au nom de tous, M. F. Ducrest lui exprime nos vifs regrets et notre très sincère gratitude. M. Barbey avait su imprimer un élan nouveau dans l'action menée par la SFE pour faire passer dans le concret l'idée de la «collaboration entre l'école et la famille». Constamment disponible, payant de sa personne, M. Barbey provoqua dans tout le canton d'innombrables réunions de parents, de rencontres au sein des classes et des groupements paroissiaux où lui-même, les animateurs des sections locales, ainsi que d'autres spécialistes traitèrent de problèmes variés touchant à l'éducation de la jeunesse. La SFE pourra encore profiter de la sûreté de son jugement, de ses conseils, tandis que l'Ecole fribourgeoise continuera à bénéficier de sa collaboration et de sa participation efficace et éclairante au sein de nombreuses commissions pédagogiques.

Pour remplacer M. le chanoine Barbey à la présidence de la SFE, M. Ducrest propose M. Victor Galley, instituteur à Fribourg, actuellement vice-président. Ce dernier fut à l'origine de la refonte des statuts, il connaît tous les rouages du mouvement, il jouit de l'estime et de la sympathie de chacun. M. Galley est élu par acclamation. M. Barbey se

réjouit de cette solution, bien dans l'esprit du Concile qui veut promouvoir les laïques en définissant le droit et le devoir qu'ils ont de participer aux œuvres d'apostolat. Avec sa simplicité habituelle, M. Galley accepte cette charge, à condition qu'il puisse avoir recours aux avis de M. Barbey et à la collaboration de ses amis, les présidents des sections de districts, pour chercher en commun la solution aux délicats problèmes qui se posent aux éducateurs de l'heure présente. Cette aide, il le sait, lui est heureusement acquise.

Le nouveau président sera secondé, en outre, par un aumônier que Monseigneur l'Evêque a désigné en la personne de M. l'abbé Berset Augustin. Les contacts qu'il a avec l'Ecole normale et d'autres milieux d'études, tout en poursuivant sa formation à l'Université, le prédisposent à l'action qu'il aura à assumer au sein du Comité et auprès des enseignants.

La déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne, par Mgr Charrière

A l'Aula Magna, devant un auditoire de plus de mille personnes, Mgr Charrière, présenté par M. le chanoine Barbey, exprime la joie qu'il éprouve de pouvoir présenter le message conciliaire sur l'éducation chrétienne aux autorités et aux responsables de l'éducation du canton de Fribourg: membres du corps enseignant à tous les degrés, inspecteurs scolaires, délégués des parents, prêtres, présidents des commissions scolaires auxquels se sont joints les membres des hautes autorités cantonales et d'autres personnalités: M. G. Roulin, président du Grand Conseil, M. J. Python, directeur de l'Instruction publique, M. A. Vonlanthen, président du Tribunal cantonal, M. Laurent Butty, préfet de la Sarine, le R. P. Bochenski, Révérendissime recteur de l'Université, M^{lle} Laure Dupraz, Mgr Marmier et Mgr Emmenegger, Mgr Cantin, recteur du Collège Saint-Michel, M. F. Ducrest, directeur de l'Ecole normale, MM. les abbés Plancherel, Krieger et Fasel.

La Déclaration sur l'éducation chrétienne a suscité bien des commentaires et des réactions. On l'a même jugée décevante, trop exclusivement réservée aux seuls enseignants catholiques. Et pourtant, le Concile a manifesté sa sympathie à l'égard des aspirations légitimes de l'homme d'aujourd'hui, son admiration pour le développement actuel de la recherche scientifique et des techniques et la solidarité de l'Eglise avec les spécialistes des tâches éducatives. La déclaration se veut un geste d'évangélisation à l'adresse de tous les hommes, chrétiens et non chrétiens; l'Eglise s'est placée à dessein dans le courant même des appels et des besoins du monde moderne, témoignant ainsi de sa mission universelle.

En définissant les normes de toute éducation, le Concile a mis les institutions (famille, école, pouvoirs publics et Eglise) au service du droit à l'éducation qui est attaché à la dignité de la personne; en parlant de la responsabilité des parents – celle de la société civile –, le texte conciliaire unit les termes de droit et de devoir, pour marquer que le droit reconnu à la famille ou à la société civile n'est que la contrepartie d'un devoir vis-à-vis de l'enfant. C'est pourquoi le Concile invite les parents à faire de la famille un «milieu tout imprégné d'amour et de respect envers Dieu et les hommes, un milieu qui favorise l'éducation totale, personnelle et sociale des enfants».

Le rôle privilégié des maîtres est défini comme une participation, par délégation, au droit des parents d'éduquer leurs enfants. Les enseignants sont aussi les représentants de la société, laquelle, sur un autre plan, a des droits et des devoirs dans le domaine de l'éducation.

Notons enfin que la déclaration conciliaire souligne, d'une part, le droit de la société civile à ordonner les différentes activités éducatives au bien commun et, d'autre part, le devoir de cette même société d'aider l'activité éducative de la famille, de l'école et des groupements divers, de favoriser les initiatives prises en vue de la réalisation de ce bien.

Ces notions sont développées largement dans la «Déclaration»; Mgr Charrière extrait et expose l'essentiel des principes fondamentaux de cet important document: l'enfant a droit – un droit inaliénable – à une éducation intégrale, qui réponde à sa vocation propre et à son tempérament; il doit pour cela bénéficier de l'aide de tous les responsables de l'éducation et des pouvoirs publics. Les parents, sous certaines réserves, jouissent de la liberté de choisir les écoles auxquelles – par droit et devoir inaliénables – ils confieront leurs enfants. – L'Etat a le droit et le devoir de garantir aux maîtres une formation qui les place dans les meilleures conditions pour remplir leur mission d'enseignants et d'éducateurs; il devra compléter l'action éducative de la famille et de l'école. – L'Eglise, elle, a le droit et le devoir d'assurer l'éducation religieuse dans l'optique d'une promotion de la personne humaine.

En terminant son exposé, Mgr Charrière se plaît à constater que la SFE, tout spécialement, est un lieu privilégié de rencontre où les grands responsables de l'éducation: la Famille, l'École, l'Eglise et l'Etat collaborent efficacement, et dans un esprit de compréhension et de tolérance, à la sauvegarde des droits de l'enfant à l'éducation humaine et chrétienne.

A la même heure, en l'aula B, le R. P. Räber, professeur à l'Université, présentait la «Déclaration» aux participants de langue allemande.

M. J. Python, Directeur de l'Instruction publique

exprime la satisfaction qu'il ressent à parler devant un nombre aussi impressionnant de maîtres et d'éducateurs.

En tant que juriste, il rend hommage au Concile d'avoir axé l'éducation sur le droit naturel – et divin – de l'enfant, et pour les parents, sur la liberté du choix des écoles dans les limites d'une équivalence des programmes. Sur ces points et bien d'autres, la Déclaration conciliaire est conforme aux dispositions légales en vigueur chez nous en matière d'enseignement et d'éducation. L'idée de la SFE a été heureuse de réunir solennellement tous les responsables de l'éducation pour repenser en commun, et dans un esprit de réelle collaboration, les grands problèmes touchant à l'orientation à donner à notre tâche d'éducateur chrétien.

S'exprimant dans le même sens, au repas, le R. P. Bochenski a insisté sur l'importance de la collaboration qui doit régner entre les enseignants de tous les degrés et nous a assurés de la solidarité de l'Université à l'égard des maîtres primaires et secondaires.

L'exposé de M. l'abbé Bullet

Deux textes conciliaires: «La Déclaration sur l'éducation» et «Les évêques» définissent l'orientation nouvelle à donner à l'enseignement catéchétique. L'indifférence des masses, le manque de répercussion de la foi nous avaient incités à rechercher les causes de la déficience de cet enseignement. Quelle doit être notre attitude vis-à-vis du renouveau que nous propose l'Eglise? Une attitude de foi et de confiance, de pauvreté et de détachement, de fidélité à l'égard d'une tradition et d'une doctrine, mais aussi de volonté à rechercher des méthodes plus efficaces.

Les lignes de force de ce renouveau sont:

- une meilleure prise de conscience du but de la catéchèse;
- un enseignement vital avec le souci d'amener l'enfant à une attitude intérieure de foi.

Pour cela, notre enseignement doit partir de la vie, et puiser sa source dans la parole de Dieu, s'adapter à l'âge du catéchisé. Il faut garder le contact avec les parents, les prêtres, les responsables des mouvements.

L'enseignement du catéchisme pose pour nous des exigences graves, il est vrai. Mais ne l'oublions pas, être catéchiste, c'est une mission, c'est une grâce.

Le professeur Aloïs Gügler, de Lucerne, expose le même thème aux participants de langue allemande.

P.-S.– Relevons que la chorale du III^e arrondissement, dirigée par M. Mülhauser, s'est produite à l'aula B, et que le chœur mixte du Corps enseignant de la Glâne a exécuté trois pièces de J. Bovet, P. Kaelin et O. Barbaln à l'heure du repas sous la direction de M. A. Sottas.

La messe du Jubilé

La messe du Jubilé, célébrée en la cathédrale de Saint-Nicolas par Mgr l'Evêque, termine dignement la Journée des éducateurs fribourgeois, journée placée sous le signe de l'unité et de l'amitié.

L'assemblée, dirigée par M. B. Chenaux et entraînée par la schola des normaliens et par M. Ch. Jauquier, donne par ses chants et ses acclamations une affirmation vibrante de sa foi. M. J. Piccand tient l'orgue de la cathédrale.

On entend à l'Offertoire la chorale du corps enseignant de la Broye dans un *Tu es Petrus* de son directeur, M. B. Chenaux, et à la Communion, celle du IV^e arrondissement qui exécute *l'Adoro Te* de P. Wagner, sous la direction de M. J. Bertschy.

Les commentaires en français et en allemand permettent à chacun de participer à la prière liturgique.

Dans son homélie, Mgr Charrière dit son émotion de voir autour de lui ceux qu'il appelle ses collaborateurs. Il établit un parallèle entre la mission des membres de la Sainte Famille et celle des éducateurs. Par l'enseignement de la Bible et du catéchisme, les maîtres ne continuent-ils pas l'œuvre du Christ?

Aidant à faire grandir la vie chrétienne dans l'âme des enfants, n'accomplissent-ils pas comme Marie une œuvre de vie, et ne sont-ils pas, à l'image de Joseph, «le gardien» des enfants qui leur sont confiés?

Cette rencontre, dont nous venons d'évoquer les phases essentielles, a correspondu à un appel; la journée – trop brève – nous incite à méditer encore sur les orientations nouvelles que suggère la «Déclaration» et sur les moyens de la faire passer dans l'action journalière de notre œuvre éducative.

Le Bureau SFE.

Comptes 1965

	N ^o	<i>Entrées</i>	<i>Sorties</i>
<i>a) de la SFE</i>			
Solde en caisse	1a	247.80	
Cotisations 1965, de B.P.	2-4	1 320.—	
De B.P., ristourne-vente Dép.-Vir.		360.—	
Frais administratifs divers	1b		262.60
Placé s. C.-Ep. N ^o 14599	CE		1 200.—
En caisse pour balance			465 20
Balance		1 927.80	1 927.80
 <i>b) du « Bulletin pédagogique »</i>			
Solde CCP	2a	284.90	
Subvention DIP 1965		2 000.—	
Publicité 1965 (redv. active: 481.45)	3	1 749.30	
Abonnements 1965, selon coupons	2-4	7 207.25	
Cotisations 1965, de BP à SFE	2-4	1 320.—	1 320.—
Vente Dép.-Vir. de BP à SFE		360.—	360.—
De carn. ép. N ^o 13441	CE	820.—	
Impression B.P.	5		7 967.35
Clichés, divers	6		518.75
Contrôle du tirage	7		50.—
Aux collaborateurs	8		1 582.—
Traitements: président, deux rédacteurs, caissier	8b		1 800.—
Taxes CCP			5 245.—
Solde CCP			90.90
Balance		13 741.45	13 741.45

Fortune 1965

<i>a) de la SFE</i>			
Solde en caisse		465.20	
Sur carn. ép. N ^o 14599 BEF		1 281.25	1 746.45
<i>b) du « Bulletin pédagogique »</i>			
Solde CCP		90.90	
Sur carn. ép. N ^o 13441 BEF		1 703.85	
Redev. active: solde Publicité 1965		481.45	2 276.20

Fribourg, le 20 mars 1966.

Le secrétaire-caissier : P. Simonet

Les présents comptes ont été approuvés par le Comité central SFE, le 21 avril

Le secrétaire-caissier : P. Simonet

Le président : L. Barbey

Rapport de la commission vérificatrice des comptes

Les soussignés ont procédé à la vérification des comptes de la SFE et du BP pour l'exercice 1965. Ils les ont trouvés exacts et conformes aux pièces justificatives. Ils remercient M. Paul Simonet, caissier, de son excellente administration et de son dévouement. Ils proposent à l'assemblée des délégués d'approuver ces comptes et d'en donner décharge au caissier et au comité.

Fribourg, le 16 mai 1966.

Les vérificateurs : F. Sapin, S. Burgy, A. Chassot